

CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION DE GAZ

EXEMPLAIRE ORIGINAL

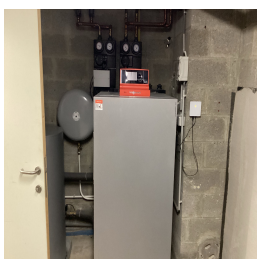
RÉF. 06/2026/51036/G01:1

DATE DU CONTRÔLE
ADRESSE DU CONTRÔLE

13/01/2026
Chemin du Pont de Briques 18
5100 Namur

INSPECTEUR
TYPE DE CONTRÔLE

Julien Terorde
Contrôle périodique de
conformité
Test d'étanchéité



› DONNÉES GÉNÉRALES

Donneur d'ordre / client

Chemin du pont de briques 18 5100 Namur

Installateur

Alain Tolleneer srl
Rue des artisans 3A Floreffe 5150
#TVA Be0432.123.221

Base du contrôle

NBN D 51-003:2004
NBN/DTD B 61-002:2021

Revisite Certinergie

Références du PV précédent

06/2025/113366/G01:1

› DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

Type de gaz gaz naturel H

GRD ORES

Code EAN 541449020712455694

Pression nominale (mbar) 20

Marque du compteur Schlumberger

Index compteur 64280,462

Numéro de compteur 20213273

Classe Qmax 6

Type d'installation existante

Installation résidentielle

Canalisations	1	2	Appareil	1
Matériau	Acier	Cu	Catégorie	I2N
Diamètre	DN20	28	Type	B23
Longueur totale	16,11	1,8	Marque	Viessmann
Longueur visible	6,4	1,8	Puissance (kW)	24,0
			Autre	

› CONTRÔLE

Contrôle d'étanchéité

Pression du test (mbar)	100	Durée du test (minutes)	15
Sur toute l'installation	Oui	Sur les parties visibles et accessibles	Oui
Appareil utilisé	manomètre dont est titulaire l'inspecteur	Avec produit moussant	Oui

Perte de pression (mbar) zéro

Contrôle sur les parties visibles et accessibles

Raccordement	OK	Ventilation des locaux	OK
Amenée d'air	OK	Evacuation des produits de la combustion	OK
Présence des schémas et correspondance avec l'installation	OK	Contrôle visuel des canalisations et leurs accessoires	OK
Pertes de charges tuyauteries	OK		

Conclusion



Le test d'étanchéité a donné satisfaction.
L'installation, par rapport aux bases du contrôles, est conforme.
Fait à : Namur

Signature du technicien

CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION DE GAZ

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 06/2026/51036/G01:1

ANNEXES

Autre

Note de calcul – Ventilation d'un local chaudière (Boisseau ventilé)

- Objet**
Cette note de calcul vérifie la conformité de la ventilation haute et basse d'un local contenant une chaudière gaz type B d'une puissance de 24 kW, utilisant un boisseau ventilé comme amener d'air comburant et ventilation du local.
- Données de base**
 - Chaudière gaz atmosphérique type B
 - Puissance nominale : 24 kW
 - Boisseau existant : 20 x 20 cm (section intérieure 400 cm²)
 - Tubage acier de la nouvelle chaudière : Ø 80 mm (section = 50 cm²)
 - Ouverture haute : 10 x 10 cm (100 cm²)
- Exigences de ventilation pour un appareil type B (< 70 kW)**
Ventilation basse (VB) : 6 cm³/kW x 24 kW = 144 cm³ → minimum retenu : 150 cm³
Ventilation haute (VH) : 3 cm³/kW x 24 kW = 72 cm³ → minimum retenu : 80 cm³
- Ventilation basse – Calcul**
Boisseau inférieur : 400 cm²
Tubage Ø80 mm : section = 50 cm²
Section libre disponible : 400 - 50 = 350 cm²
Comparaison : requis = 150 cm³ → Conforme
- Ventilation haute – Calcul**
Ouverture haute : 100 cm² (section libre si non obstruée)
Comparaison : requis = 80 cm³ → Conforme
- Conclusion**
Les sections de ventilation disponibles dans le boisseau assurent largement les besoins d'une chaudière type B de 24 kW :
 - Ventilation basse disponible : 350 cm² (≥ 150 cm² requis)
 - Ventilation haute disponible : 100 cm² (≥ 80 cm² requis)La configuration du boisseau permet donc une ventilation adéquate du local ainsi qu'une amener d'air comburant conforme aux règles de dimensionnement pour appareils gaz atmosphériques.
Fait pour servir et valloir.

Guide – Limitation de la puissance d'une Vitocrossal 300

- Objet du document**
Ce document explique comment limiter la puissance maximale d'une chaudière Viessmann Vitocrossal 300, par exemple de 32 kW à 24 kW, via les paramètres installateur de la régulation Vitotronic.
- Pourquoi limiter la puissance ?**
 - Adapter la chaudière à la puissance réelle du bâtiment.
 - Éviter les cycles courts et améliorer le rendement.
 - Réduire la consommation de gaz.
 - S'adapter à une conduite gaz existante dimensionnée pour 24 kW.
- Principe de fonctionnement**
La Vitocrossal 300 est équipée d'un brûleur modulant. La puissance maximale est réglable via un paramètre de la régulation. La chaudière continue de moduler normalement entre sa puissance minimale (environ 6-8 kW) et la nouvelle puissance maximale définie.
- Accès au menu installateur**
 1. Appuyer sur le bouton Menu.
 2. Sélectionner « Service ».
 3. Entrer le code installateur : 344 254.
 4. Naviguer vers : Paramètres → Chaudière → Brûleur → Puissance maximale
- Réglage de la puissance maximale**
La puissance se régle soit en pourcentage, soit en kW selon la version Vitotronic.
 - Puissance nominale d'une Vitocrossal 300 (exemple) : 32 kW.
 - Objectif : limiter à 24 kW.Si le réglage est en pourcentage :
24 / 32 = 0,75 → régler Pmax = 75 %.
Si le réglage est en kW :
Entrer directement 24 kW.
- Effets du réglage**
 - La chaudière ne dépassera plus 24 kW.
 - Le brûleur modulera en continu entre sa puissance minimale et 24 kW.
 - Le fonctionnement reste conforme aux spécifications Viessmann.
 - Aucun impact sur la garantie : il s'agit d'un paramètre prévu à cet effet.
- Précautions**
 - Ne jamais modifier la puissance minimale du brûleur (réglage usine).
 - Vérifier que les circulateurs et courbes de chauffe sont adaptées à la nouvelle puissance.
 - En cas de cycles courts persistants, envisager un ballon tampon.
- Conclusion**
La limitation de puissance de la Vitocrossal 300 est une opération simple, sûre et conforme aux pratiques Viessmann. Elle permet d'adapter précisément l'appareil aux besoins thermiques et aux contraintes hydrauliques ou gaz de l'installation.

